



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20231211-2023_40-DE
Reçu le 23/01/2024

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 40/2023

Nombre de conseillers en exercice : 14
présents : 12
votants : 13

L'an deux mille vingt trois
Le 11 décembre
Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.
Date de la convocation du conseil : 07 décembre 2023
Secrétaire de séance : Philippe BOISSON
PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Sylvie JUIF, Serge AZAM.
EXCUSES : Françoise JOUVE a donné procuration à Joëlle DEBET DUVERNEIX, Daniel MAURIE

OBJET : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC –
RENOUVELLEMENT FOYERS 0192 et 0189

Aux dispositions de l'article L 2121.17 du Code des collectivités territoriales, les membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément.

La commune de Cénac et Saint Julien, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant :

Le renouvellement des foyers 0192 et 0189

L'ensemble de l'opération est estimé à **2 857.62 € TTC**.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Renouvellement suite à impossibilité de dépannage » et en application du règlement d'intervention adopté le 14 décembre 2022, la participation de la commune s'élève à 65 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **1 547.88 € HT**.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.

La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Mme la Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le dossier qui lui est présenté,
- **Demande** au SDE 24 de réaliser les travaux au 3^{ème} trimestre 2024,
- **S'engage** à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- **Autorise** Mme La Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

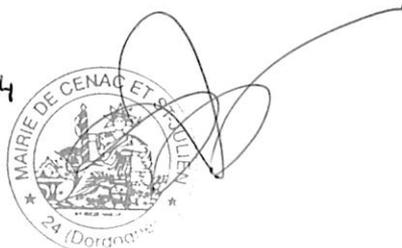
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Prefecture

Le 23.01.24

Publié ou notifié le 25.01.24



A CENAC ET SAINT JULIEN,
Le 12 décembre 2023
Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

